



ÉVÉNEMENT
EXCEPTIONNEL :
LE GRAND FROID

**VOTRE BROCHURE
PRÉVENTION**

GRAND FROID

En période de grand froid, certains risques peuvent altérer la santé des salariés voire être à l'origine d'accidents du travail, dont certains peuvent être mortels. Dans ce cadre, l'employeur a la responsabilité de mettre en place des mesures pour maintenir la sécurité et la santé de ses salariés.

OPTIMISER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS

Les conseils à transmettre aux salariés :



Se nourrir convenablement.



Maintenir la température ambiante à 19 °C.



Limiter les déplacements professionnels.



Limiter les efforts physiques et activités à l'extérieur
(privilégier le travail en intérieur).



Porter une tenue adaptée à l'activité et/ou à la température :
couvrir les extrémités du corps (cou, pieds, mains, nez), porter plusieurs couches de vêtements.

VIGILANCE AU CHAUFFAGE AU GAZ.

Astuces pour réduire les risques d'intoxications lié à l'émission du monoxyde de carbone :

- Vérifier les installations de chauffage et des productions d'eau chaude
- Éviter de faire fonctionner des chauffages d'appoint en continu
- Ne pas obstruer les bouches d'aération



À NOTER

Le télétravail ou l'aménagement des horaires est à privilégier en période de grand froid. Limiter ses déplacements, c'est réduire le risque routier.

COMMENT RECONNAÎTRE LES SIGNES D'ALERTE ?



HYPOTHERMIE :

Refroidissement involontaire de la température interne du corps en dessous de 35 °C.

- Somnolence
- Fatigue
- Frissons et grelottements
- Baisse de la force musculaire
- Perte d'équilibre et maladresse



GELURE :

Lésion résultant de la destruction des tissus de l'organisme exposés au gel lors d'une exposition au froid sans protection suffisante.

- Décoloration de la peau
- Apparition de tâches blanchâtres
- Sensation de douleurs ou de brûlures puis d'engourdissement

I QUELLES CONDUITES À TENIR ?

Alerter les secours
15 ou 112.



Mettre la personne à l'abri du froid
sans faire de mouvements brusques en l'isolant du sol.



Faire boire une boisson chaude
(éviter le café/thé : risque cardiaque).



Couvrir la victime.



Si la victime porte des vêtements mouillés, les enlever et les remplacer par des tenues chaudes et sèches.



Si la victime est inconsciente, la **placer en PLS** (position latérale de sécurité).



ATTENTION AUX PERSONNES FRAGILES

Insuffisance cardiaque et respiratoire

Angine de poitrine

Asthme

Diabète

OÙ SE RENSEIGNER ?

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENT, RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES RESSOURCES sur :

- **Ministère chargé de la Santé et de la prévention** : <https://bit.ly/47yBegd>
- **Santé Publique France** : <https://bit.ly/3TX6JgW>
- **La carte de vigilance de Météo France** : <https://meteofrance.fr/>
- **Les conseils du ministère des Affaires sociales et de la Santé selon les niveaux de vigilance** : <https://sante.gouv.fr/>

OU
en scannant le QR code



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL
ET DE PRÉSOSA SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX

 [linkedin.com/company/presoa](https://www.linkedin.com/company/presoa)

 [@Presoa](https://www.facebook.com/Presoa)

 Retrouvez les vidéos Présosa sur notre chaîne YouTube : bit.ly/YouTubePresoa


LA PRÉVENTION SANTÉ AU TRAVAIL

Siège social Présosa
Rue Théodore Monod, Z.A. Bois de la Chocque
BP 40362 - 02100 Saint-Quentin

www.presoa.org | contact@presoa.org  

RESEAU
présense
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

afaq
ISO 9001
CERTIFIÉ
PAR CEI

Siège social Présosa certifié ISO9001
sur les fonctions supports